

Annexe I

Christine Bolatdemirci
Rte de la Pierre 20 A
1024 Ecublens

Monsieur Hans-Peter GUILBERT
Président
Ecublens forum d'opinions libres
Route du Bois 23
1024 Ecublens
LETTRE SIGNATURE

Ecublens, le 27.05.2015

Démission du groupe politique Ecublens Forum d'opinions libres

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du groupe politique Ecublens Forum d'opinions libres avec effet immédiat.

Ainsi, je siégerai dès le Conseil du 26 juin prochain en tant que conseillère indépendante.

J'informe ce jour également les deux Commissions dans lesquelles j'ai été nommée qui sont la *Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"* et l'*Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)* de cette démission.

La présente vous est adressée dans un délai qui vous permettra d'assurer la nomination d'un/une remplaçante lors du prochain Conseil, de même que de désigner mon successeur au sein du Bureau du Conseil.

Copie de la présente est envoyée à M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal, pour information.

Tout en souhaitant le meilleur pour les activités d'Ecublens Forum d'opinions libres, je vous remercie de votre attention et vous adresse, Monsieur le Président, mes sincères salutations.


Christine Bolatdemirci

Annexe II

Salvatore Vero
Route du Bois 22
1024 Ecublens

Monsieur le Président
du conseil communal
Jean-Claude Merminod
Commune d'Ecublens
Case postale 133
1024 Ecublens (VD)

Ecublens, le 9 juin 2015

Monsieur Le Président,

Par la présente je vous informe que je vais déménager dans une autre commune et c'est avec regrets que je vous présente ma démission du conseil communal avec effet immédiat.

En vous remerciant de prendre les mesures nécessaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Salvatore Vero





Ecublens VD, le 26 juin 2015

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) :

Question à la Municipalité

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'ai remarqué en prenant le bus 33 régulièrement, plusieurs véhicules sans plaques d'immatriculation semblant être abandonnés depuis plusieurs mois.

En effet certains de ces véhicules ont les 4 pneus crevés comme une Opel dans le parking d'Epenex sous le pont du M1 et une Mercedes dans le parking devant le bâtiment de Maillefer qui elle est immatriculée en France et qui commence à créer son propre écosystème tellement la mousse la recouvre.

Quelles mesures sont-elles mise en œuvre par la municipalité pour palier à ce problème ? Si les parkings sont privés, la municipalité peut-elle intervenir et demander aux propriétaires des divers parkings de se charger du problème ?
Je vous remercie de votre attention.

Nom, prénom : ...*Leuba Guillaume*.....

Signature : ...*G. Leuba*.....

Interpellation

Suppression de la facturation des factures de Cablecom pour Ecublens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Les habitants d'Ecublens ne sont pas tous en mesure d'envoyer ni de recevoir des communications par la voie électronique ou préfèrent utiliser les moyens de communication traditionnels. Diverses entreprises facturent l'établissement de factures papier aux clients qui souhaitent continuer à bénéficier de ce service. La facturation de la facture sur papier représente une discrimination envers une catégorie de la population qui n'a souvent pas d'autres moyens à disposition pour gérer ses factures.

Combien ça coûte de régler sa facture Cablecom au guichet de la poste ?

Depuis le 1^{er} septembre 2011, Le règlement d'une facture au guichet de la Poste est soumis aux frais suivant. Ces frais sont facturés aux clients par Cablecom)

Pour un montant	Prix sans TVA
jusqu'à CHF 50.-	CHF 0.90
Entre CHF 50.- et CHF 100.-	CHF 1.20
Entre CHF 100.- et CHF 1'000	CHF 1.75
Entre CHF 1'000 ET CHF 10'000	CHF 2.95

Combien ça coûte de recevoir une facture papier de Cablecom ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Cablecom prélève CHF 3.- par facture papier. Cablecom a refusé de communiquer le pourcentage des factures émises par voie électronique. Pour Swisscom cela représente actuellement entre 20% et 25% des factures. Si on applique ce ratio pour Cablecom, il y a donc 75% des clients d'Ecublens qui reçoivent leurs factures par papier et qui s'acquittent de cette taxe de CHF 3.- .

Prenons un exemple concret :

Une personne habitant à Ecublens possédait un abonnement TVT service qui lui permettait de téléphoner. Suite au partenariat avec Cablecom, elle possède actuellement l'abonnement « **Phone Start** » au tarif à **CHF 25.- par mois**. Elle reçoit une facture papier et règle sa facture à la poste du centre commercial d'Ecublens.

Le coût final de son abonnement est donc de :

	1 mois	12 mois
Abonnement Tarif de Base	25.00	300.00
Frais d'envois des factures	3.00	36.00
Frais de paiement guichet de la poste	0.97	11.66
Total	28.97	347.66

Les frais venant se rajouter au tarif de base représentent un montant d'environ 50.- par année à la charge du client soit **16% d'augmentation.**

Même si je loue les raisons environnementales évoquées par Cablecom, je ne peux que m'étonner du principe de faire payer 3 francs une facture papier qui me paraît être contraire au bon sens. Il faudrait plutôt avantager les personnes qui y renoncent et non sanctionner ceux qui pour des raisons pratiques, sociales ou culturelles, ne souhaitent pas recourir aux factures électroniques.

Pour des raisons de stratégie économique, on ne sait que très peu de choses du partenariat entre TVT Services et Cablecom. Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun. Selon ma compréhension, c'est donc directement TVT Services qui cautionne la facturation d'une facture papier. Plus indirectement, c'est donc notre commune qui accepte cette pratique.

Je souhaiterai interpeller la Municipalité avec plusieurs questions sur le sujet

Question 1 :

Est-ce que la Municipalité est au courant de la pratique de facturer l'envoi d'une facture papier de Cablecom ?

Question 2 :

Est-ce que la Municipalité soutient cette pratique ?

Question 3 :

Est-ce que la Municipalité, par l'intermédiaire de TVT Services, souhaiterait exiger la suppression immédiate auprès de Cablecom, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, de tout prélèvement supplémentaire lors d'une émission de facture papier ?

Question 4 :

Si la commune venait à émettre des factures par voie électroniques, la Municipalité a-t-elle prévue l'introduction d'une taxe sur les factures papiers ?

Merci de votre attention.

Ecublens, le 22.6.2015



Charles Koller